

<b>Zeitschrift:</b>	Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
<b>Herausgeber:</b>	Association suisse de propriétaires de tracteurs
<b>Band:</b>	14 (1952)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	L'entretien des machines agricoles : une suggestion
<b>Autor:</b>	Ganz, A.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1049299">https://doi.org/10.5169/seals-1049299</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'entretien des machines agricoles

## Une suggestion.

Notre agriculture s'est mécanisée et motorisée plus rapidement qu'on ne le pensait, ces dernières années. Dans la plupart des exploitations, le moteur à explosion est venu prendre place à côté du moteur électrique (électromoteur), soit comme moteur de tracteur, soit pour actionner la moto-faucheuse ou le pulvériseur. Avec la motorisation, c'est aussi la voiture à pneus qui est entrée dans presque toutes les exploitations agricoles.

L'agriculteur se familiarise d'autant plus avec les machines et les installations qu'il s'en occupe davantage, forcément, et leur entretien, de même que le rhabillage des petits dérangements, lui deviennent chose plus facile. Celui qui possède de l'expérience et de l'habileté manuelle se chargera lui-même des petites réparations et revisions. Mais le local approprié et le bon outil font souvent défaut. Ces manques sont particulièrement désagréables dans les communes où l'on ne trouve pas d'atelier de réparations mécaniques, ni de garage. Dans de tels endroits, ne serait-il pas souhaitable que la coopérative agricole aménage un local, avec les installations et outils nécessaires à disposition ? Ce local devrait mesurer environ 6 m. × 6 m., jouir d'un bon éclairage, tant naturel qu'artificiel, et convenir pour l'exécution de travaux d'entretien pendant les jours de pluie et d'hiver. Il devrait être équipé, pour le début, d'un établi avec un ou deux étaux, d'un compresseur, d'outils pour le changement des pneus et du matériel de réparations pour pneus. Des marteaux, des pinces, des tenailles et au moins un jeu de clefs à fourche ne devraient pas manquer. L'eau courante, un plancher de béton et le tout-à-l'égout sont naturellement indispensables. Des récipients de faïence pour changer l'huile ainsi que des boîtes pour mettre les vis et les pièces de machines sont également nécessaires.

On objectera peut-être : «Pratique, mais, irréalisable ! Les outils disparaîtront et les installations seront endommagées par des mains inexpertes !» Ces dangers existent certainement; cependant, avec de la bonne volonté et une bonne organisation, on pourra les éviter. Il est bien entendu que ce local et son utilisation doivent être sous la surveillance d'une personne responsable. La coopérative pourrait aussi se servir de ce local à d'autres fins, dans certaines périodes, p. ex. pour l'entreposage ou le triage des fruits, etc. D'un autre côté, les coopératives ne feraient pas non plus fausse route en assumant la vente de bons lubrifiants (de carburants, éventuellement) dans de tels endroits. On doit régulièrement constater que l'agriculteur se voit offrir des huiles bon marché dont la qualité laisse à désirer. Elles sont généralement acquises par grandes quantités, aussi les machines doivent en être lubrifiées ensuite pendant deux ans au moins !

Qui sait si la demande d'un complémentement des installations ne se fera pas déjà entendre très tôt après l'aménagement d'un tel local ? Par exemple par l'adjonction d'une moufle, d'une perceuse, etc. A. Ganz.

(traduction: R. Schmid, Brougg)